



FORMATION

LE CITIS : PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DROITS AFFERENTS A CETTE POSITION

Format d'intervention



Présentiel

Mode d'intervention



Intra

Votre secteur d'activité

S Santé **M** Médico-Social

T Territorial

Vous êtes

Directeur(trice) des Ressources Humaines, responsable du personnel, membre de l'encadrement, gestionnaire du contrat d'assurance, gestionnaire du service des ressources humaines, chef de projet, médecin de prévention...

Date et lieu



sur demande

• 1 jour : 9h00 – 17h00

Réservé à nos clients assurance

Référence OV01

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Définir** la notion de risques professionnels.
- **Décrire** les conséquences du CITIS dans les établissements.
- **Appréhender** les droits de l'agent du fait de cette reconnaissance.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Cette formation est animée par un(e) juriste spécialisé(e) dans le droit statutaire.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Mise en pratique des connaissances par des exercices concrets

PROGRAMME

1- Appréhender la notion de risques professionnels

- Définir l'accident de service, l'accident de trajet et la maladie professionnelle
- Connaître l'approche jurisprudentielle de ces risques

2 – Déclencher la procédure adaptée aux risques professionnels

- Identifier les acteurs et les étapes de la procédure
- Répartir les rôles pour déterminer l'imputabilité au service

3 – Assurer la gestion et le suivi de ces risques

- Maîtriser les droits statutaires attachés aux risques professionnels

NB : les issues (reprise, aménagement, temps partiel thérapeutique, reclassement (PPR) retraite...) ne sont pas abordées dans ce module (voir « accompagner les agents en situation d'inaptitude » et « anticiper l'usure professionnelle »)

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance -
335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY -
N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le
n° 24180125318 auprès du Préfet de région